

CHARPENTIER / CHARPENTIÈRE

de nouvelles exigences...

Le respect de l'environnement est désormais au cœur de tous les métiers du bâtiment. Chaque professionnelLe doit maîtriser les nouvelles normes et certifications environnementales et être en mesure d'adopter un comportement responsable favorisant des pratiques de qualité et contribuant à un chantier propre : gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion des nuisances aux riverains, etc.



Une offre globale pour garantir la performance énergétique

L'avenir de la charpente sera marqué par la mécanisation des systèmes de production, la fabrication des pièces de charpente étant de plus en plus fréquemment industrialisée. Par ailleurs, les nouvelles réglementations thermiques et environnementales ont un fort impact sur la filière. La demande de constructions écologiques utilisant des nouveaux matériaux décolle et la construction bois occupera une place prépondérante dans les années à venir. Les entreprises de charpente sont amenées à se spécialiser dans la construction de maisons à ossature bois, à s'associer aux autres corps d'état (plâtrerie/plaquisterie, plomberie/chauffage, électricité...) pour garantir la performance énergétique des ouvrages ou encore à se spécialiser dans la fabrication de produits à forte valeur ajoutée pour alimenter la filière construction bois.

Le cœur de métier

La charpente consiste à concevoir et réaliser les ossatures qui serviront de structure à un bâtiment, de support à une toiture ou un plancher. Le métier implique une phase de conception et d'étude, une phase de traçage et de fabrication en atelier, puis une phase d'assemblage et de montage sur le chantier des éléments de structure (chevrons, poutres, poteaux...) et des éléments d'habillage et d'isolation (lambris, panneaux d'isolation...).



Il est possible de travailler sur tout type de constructions : immeubles, hangars agricoles, bâtiments industriels, maisons à ossature bois, etc. La charpente est un métier d'équipe dont la pratique a été révolutionnée par l'apparition des machines de découpe du bois à commandes numériques et des logiciels de dessin et de calcul de structures.

Les spécialités

- Filière bois ou filière métal.
- Travail des matériaux composites, du verre, des matières plastiques.
- Réhabilitation du bâti ancien.
- Construction de bâtiments à ossature bois incluant les parois, avec les revêtements, l'isolation et les menuiseries.

Les compétences nouvelles

- Développement d'une offre globale pour la construction de maisons à ossature bois en association avec d'autres corps d'état (plâtrerie/plaquisterie, plomberie/chauffage, électricité...).
- Maîtrise des machines à commandes numériques.
- Maîtrise des contraintes environnementales liées au choix des technologies, matériaux et produits, et notamment traçabilité du bois.
- Gestion de chantier et d'atelier respectueuse de l'environnement.
- Maîtrise de l'isolation thermique et de l'étanchéité à l'air.
- Sensibilisation des clients aux économies d'énergie, aux améliorations possibles en termes d'isolation et d'étanchéité.
- Contrôle de la qualité de l'exécution à chaque phase des travaux.



Travailler en sécurité

Nouvelles techniques, nouveaux matériaux, nouvelle organisation du travail... la prévention des risques professionnels et la prise en compte de la sécurité sur les chantiers évoluent. Formation et habilitations sont plus que jamais indispensables sur le terrain.

Formation

Accès au marché du travail :

- CAP ou BEP charpentier-ère bois / CAP constructeur-trice bois.

Vous avez moins de 26 ans :

- En formation initiale, préparation en 2 ans dans un lycée professionnel (après la 3^e), en apprentissage en entreprise et dans un Centre de Formation des Apprentis-es (ou section d'apprentissage d'un lycée)
- En formation continue comme salarié-e dans un centre de formation pour adultes.

Vous avez plus de 26 ans :

- Vous êtes salarié-e : CAP en alternance dans le cadre de la formation continue dans un centre de formation pour adultes
- Vous êtes demandeur-se d'emploi : CAP préparé comme stagiaire de la formation professionnelle dans un centre de formation pour adultes.

Perfectionnement et accès à l'encadrement :

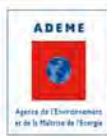
- MC (mention complémentaire) aluminium produits de synthèse.
- Brevet Professionnel charpentier-ère.
- Bac pro technicien-ne constructeur-trice bois / Bac pro technicien-ne de fabrication bois et matériaux associés.
- Bac technologique sciences et technologies industrielles, option bois et matériaux associés.
- BTS charpente couverture.
- BTS systèmes constructifs bois et habitat.
- Brevet de Maîtrise charpentier-ère bois.

Évolutions possibles

Après des débuts comme ouvrier ou ouvrière d'exécution ou professionnel-le, il est possible d'évoluer vers le compagnonnage et d'encadrer une équipe. Avec de l'expérience et la formation continue, il est également possible d'évoluer vers la conduite de travaux, le développement et la gestion d'affaires, le bureau d'études ou de créer sa propre activité.

Pour en savoir plus :

www.metiersdavenir.fr
www.formations-envir-aquitaine.org
www.metiers-btp.fr
www.aquitaine-cap-metiers.fr
www.apprentissage.aquitaine.fr
www.pole-emploi.fr
www.cap-btp.com
www.onisep.fr
www.cidj.com



Fiche réalisée à partir des mises à jour des référentiels métiers par :



www.mdepn.com/plateforme

COUVREUR / COUVREUSE

de nouvelles exigences...

Le respect de l'environnement est désormais au cœur de tous les métiers du bâtiment. Chaque professionnel·le doit maîtriser les nouvelles normes et certifications environnementales et être en mesure d'adopter un comportement responsable favorisant des pratiques de qualité et contribuant à un chantier propre : gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion des nuisances aux riverains, etc.



Le cœur de métier

La couverture est une profession exigeante physiquement qui implique de travailler en extérieur été comme hiver, sur les toits des maisons individuelles ou de l'habitat collectif pour réaliser ou réparer la toiture. La manipulation de différents matériaux (zinc, tuile, ardoise, aluminium, verre...) permet de réaliser aussi bien le revêtement d'une toiture que la pose d'un isolant, intérieur ou extérieur.

Les règles de sécurité sont fondamentales dans un métier où le travail en équipe est fréquent et où la moindre prise de risque peut

avoir de lourdes conséquences. La couverture est un métier varié qui peut mener du toit d'un pavillon neuf au toit d'un clocher à rénover, impliquer la maîtrise de nouvelles technologies ou au contraire la sauvegarde de savoir-faire traditionnels (dans les monuments historiques par exemple).

Les spécialités

- Couverture traditionnelle, patrimoine ancien, monuments historiques.
- Étanchéité.
- Isolation thermique.
- Bardage sur ossature métallique ou ossature bois.

Une offre globale pour garantir la performance énergétique

Le métier de couvreur/se est directement concerné par les nouvelles réglementations thermiques et environnementales : d'une part parce que la toiture est l'un des points faibles de l'isolation des bâtiments existants et que les chantiers de rénovation énergétique vont se multiplier, et d'autre part parce que la toiture intègre désormais des éléments actifs tels que des capteurs solaires qui font appel à des compétences nouvelles. Les principales évolutions du métier concernent le poste isolation : utilisation de matériaux naturels (ouate, laine, plumes, chanvre...), techniques d'isolation par l'extérieur et d'étanchéité, etc.

Les compétences nouvelles

- > Développement d'une offre globale correspondant à la notion « d'enveloppe du bâtiment » et à l'étanchéité en association avec d'autres corps d'état (plâtrerie/plaquistrie, charpente, menuiserie, électricité, plomberie/chauffage...).
- > Maîtrise des contraintes environnementales liées au choix des technologies, matériaux et produits.
- > Gestion de chantier respectueuse de l'environnement.
- > Maîtrise de l'isolation thermique et de l'étanchéité à l'air.
- > Techniques de rénovation de toiture par l'extérieur en conformité avec la réglementation thermique (grands panneaux, raccordement).
- > Technique d'intégration d'éléments actifs du bâtiment : capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques, éoliennes de toiture...
- > Connaissance des nouveaux produits et techniques : isolants naturels, toits végétalisés, performances des différents isolants (perméabilité, condensation, etc.).
- > Maîtrise des ponts thermiques, de la continuité de l'isolation, de la ventilation des toitures.
- > Capacité à travailler en collaboration avec les corps d'état afin de respecter tous les points d'isolation et la chronologie de pose.
- > Conseil client sur les choix techniques, les matériaux et leur entretien pour garantir les meilleures performances énergétiques.
- > Contrôle de la qualité de l'exécution à chaque phase des travaux.



Travailler en sécurité

Nouvelles techniques, nouveaux matériaux, nouvelle organisation du travail... la prévention des risques professionnels et la prise en compte de la sécurité sur les chantiers évoluent. Formation et habilitations sont plus que jamais indispensables sur le terrain.

Formation

Accès au marché du travail :

- > CAP couvreur-se / CAP étancheur-se du BTP
- Vous avez moins de 26 ans :
 - En formation initiale, préparation en 2 ans dans un lycée professionnel (après la 3^e) entreprise et dans un Centre de Formation des Apprentis-es (ou section d'apprentissage d'un lycée)
 - En formation continue comme salarié-e dans un centre de formation pour adultes.
- Vous avez plus de 26 ans :
 - Vous êtes salarié-e : CAP en alternance dans le cadre de la formation continue dans un centre de formation pour adultes
 - Vous êtes demandeur-se d'emploi : CAP préparé comme stagiaire de la formation professionnelle dans un centre de formation pour adultes.

- > BEP techniques du toit.
- > Titre professionnel couvreur-se zingueur-se.

Perfectionnement et accès à l'encadrement :

- > Ardoise de corréze et lauze à Sarlat (Sur demande).
- > Brevet professionnel couvreur-se ou BP étanchéité du bâtiment.
- > Mention complémentaire en zinguerie.
- > Brevet de Maîtrise couvreur-se.
- > BTS charpente couverture.
- > BTS enveloppe du bâtiment, façade et étanchéité.



Évolutions possibles

Après des débuts comme ouvrier ou ouvrière d'exécution ou professionnel-le, il est possible d'évoluer vers le compagnonnage et d'encadrer une équipe. Avec de l'expérience et la formation continue, il est également possible d'évoluer vers la conduite de travaux, le développement et la gestion d'affaires, le bureau d'études ou de créer sa propre activité.

Pour en savoir plus :

www.metiersdavenir.fr
www.formations-envir-aquitaine.org
www.metiers-btp.fr
www.aquitaine-cap-metiers.fr
www.apprentissage.aquitaine.fr
www.pole-emploi.fr
www.cap-btp.com
www.onisep.fr
www.cidj.com



Fiche réalisée à partir des mises à jour des référentiels métiers par :



www.mdepn.com/plateforme

ÉLECTRICIEN / ÉLECTRICIENNE

de nouvelles exigences...

Le respect de l'environnement est désormais au cœur de tous les métiers du bâtiment. Chaque professionnelLe doit maîtriser les nouvelles normes et certifications environnementales et être en mesure d'adopter un comportement responsable favorisant des pratiques de qualité et contribuant à un chantier propre : gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion des nuisances aux riverains, etc.



Le cœur de métier

L'électricité consiste à effectuer des travaux d'installations et de raccordement d'appareils électriques dans tout type de bâtiment en construction ou en cours de rénovation : logements, bureaux, commerces, usines, locaux publics (hôpitaux, écoles, théâtres, centres commerciaux, etc...).

Le métier permet d'intervenir dans des contextes variés : entreprises spécialisées dans l'éclairage, le confort thermique, les réseaux communicants, la sécurité, la gestion technique des chantiers.

Les spécialités

- Courants faibles liés à la domotique et à la téléphonie : alarmes, câblage informatique, télésurveillance...
- Électricité liée au génie climatique : ventilation, planchers chauffants, installations photovoltaïques...
- Électricité industrielle : instrumentation, automatismes.
- Régimes de neutre : raccordement de la terre à la source de tension.

Une offre globale pour garantir la performance énergétique

Les nouvelles réglementations thermiques et environnementales ont un fort impact sur les métiers de l'installation électrique qui s'orientent notamment vers le marché de la rénovation énergétique et du génie climatique et thermique. La mise aux normes environnementales des bâtiments publics puis privés doit conduire à l'élaboration d'une offre globale proposant une sélection de technologies performantes aux clients. Ainsi ventilation, climatisation et rafraîchissement, chauffage et eau chaude sanitaire seront pensés ensemble, avec l'objectif d'optimiser les performances énergétiques de tous les bâtiments.

Les compétences nouvelles

- > Intégration des techniques liées aux nouvelles applications électriques : nouveaux équipements domestiques, automatismes, éclairage, sécurité, communications.
- > Développement de compétences en conseil à la clientèle sur la gestion technique de confort (GTC), le choix et les modes d'utilisation des équipements.
- > Maîtrise de la qualité de l'air intérieur : paramétrages et responsabilité dans l'obtention des tests d'étanchéité à l'air.
- > Valorisation des énergies renouvelables : pose d'équipement photovoltaïque, pose d'installation éolienne, raccordement d'installation solaire thermique.
- > Développement de compétences en matière de gestion technique du bâtiment (GTB) : installation et maintenance des systèmes de communication du bâtiment.
- > Renforcement du travail en équipe pour atteindre les objectifs de performance énergétique d'un projet (par exemple, éviter les ponts thermiques) en coopération avec les autres corps d'état : couverture, plomberie/chauffage, isolation, plaquisterie.
- > Reconstitution de l'isolation après intervention pour garantir l'étanchéité
- > Contrôle et maintenance de la performance des installations : suivis et relevés de mesures, régulation et paramétrages.
- > Conseil client sur les choix techniques et de matériaux (boîtiers étanches pour prises électriques...) et accompagnement dans la prise en main des équipements et leur utilisation.
- > Contrôle de la qualité de l'exécution à chaque phase des travaux.

Formation

Accès au marché du travail :

- > CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques à Sarlat.

Vous avez moins de 26 ans :

- En formation initiale, préparation en 2 ans dans un lycée professionnel (après la 3^e), en apprentissage en entreprise et dans un Centre de Formation des Apprentis-es (ou section d'apprentissage d'un lycée)
- En formation continue comme salarié-e dans un centre de formation pour adultes.

Vous avez plus de 26 ans :

- Vous êtes salarié-e : CAP en alternance dans le cadre de la formation continue dans un centre de formation pour adultes
- Vous êtes demandeur-se d'emploi : CAP préparé comme stagiaire de la formation professionnelle dans un centre de formation pour adultes.

- > BEP métiers de l'électrotechnique.
- > Titre professionnel Électricien-ne d'équipement.

Perfectionnement et accès à l'encadrement :

- > Bac pro Électrotechnique, énergie, équipements, communication à Sarlat.
- > Bac pro systèmes électronique numérique option télécommunication réseaux à Sarlat
- > Bac Techno STI Génie énergétique / Électrotechnique.
- > BTS Électrotechnique / Domotique.
- > DUT Génie thermique.
- > BTS conception réalisation de systèmes automatisés à Sarlat.



Fiche réalisée à partir des mises à jour des référentiels métiers par :



Travailler en sécurité

Nouvelles techniques, nouveaux matériaux, nouvelle organisation du travail... la prévention des risques professionnels et la prise en compte de la sécurité sur les chantiers évoluent. Formation et habilitations sont plus que jamais indispensables sur le terrain.

Évolutions possibles

Après des débuts comme ouvrier ou ouvrière d'exécution ou professionnel-le, il est possible d'évoluer vers le compagnonnage et d'encadrer une équipe. Avec de l'expérience et la formation continue, il est également possible d'évoluer vers la conduite de travaux, le développement et la gestion d'affaires, le bureau d'études ou de créer sa propre activité.

Pour en savoir plus :

www.metiersdavenir.fr
www.formations-envir-aquitaine.org
www.metiers-btp.fr
www.aquitaine-cap-metiers.fr
www.apprentissage.aquitaine.fr
www.pole-emploi.fr
www.cap-btp.com
www.onisep.fr
www.cidj.com

www.mdepn.com/plateforme

MAÇON / MAÇONNE

de nouvelles exigences...

Le respect de l'environnement est désormais au cœur de tous les métiers du bâtiment. Chaque professionnel doit maîtriser les nouvelles normes et certifications environnementales et être en mesure d'adopter un comportement responsable favorisant des pratiques de qualité et contribuant à un chantier propre : gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion des nuisances aux riverains, etc.

Une offre globale pour garantir

la performance énergétique

Les nouvelles réglementations thermiques et environnementales ont un fort impact sur les métiers de la maçonnerie et du gros œuvre. Les entreprises développent deux types de stratégies pour l'avenir :

- Proposer une offre globale **pour garantir la performance énergétique**, d'une part en élargissant les compétences de l'entreprise (compétences thermiques, énergétiques, organisationnelles, de conseil) et d'autre part en s'associant avec d'autres corps d'état : charpente, isolation/plaquisterie, menuiserie, plomberie/chauffage, couverture ;
- Se concentrer sur certains marchés d'avenir tel que celui du **patrimoine ancien** en intégrant les nouvelles normes environnementales.

Le cœur de métier

La maçonnerie se retrouve sur une grande majorité de chantiers et sur tous types de bâtiments en construction ou en cours de rénovation : maisons individuelles, logements collectifs, bâtiments industriels, bureaux, locaux commerciaux,



monuments, etc. Il peut s'agir de réaliser les ouvrages simples et le gros œuvre : les fondations, les murs et les planchers. Dans le cadre de la réhabilitation et de la restauration de bâti ancien, il s'agira plutôt de diagnostiquer les problèmes (humidité, fissures, tassements...) et de proposer des solutions techniques réversibles et des matériaux compatibles avec les nouvelles normes environnementales et énergétiques.

Les spécialités

- Coffrage.
- Composition et fabrication de béton, mortier et mise en œuvre.
- Maçonnerie en briques moellons, réalisation de réseaux enterrés, branchements, raccordements.
- Techniques traditionnelles et réhabilitation du bâti ancien : pierre, enduits traditionnels, briques moellons.
- Finition : carrelage, plâtrerie.



Les compétences nouvelles

- > Maîtrise de nouveaux modes constructifs : filière sèche bois ou métal, éléments à composants préfabriqués.
- > Maîtrise de l'usage de nouveaux matériaux et nouvelles techniques : joints minces, béton auto plaçant, béton cellulaire, mélange de matériaux bois, chanvre etc., techniques de revêtement de façades (isolation thermique par l'extérieur), reprise en sous-œuvre, positionnement des armatures, systèmes de raccordement, pose de rupteurs de ponts thermiques.
- > Développement de compétences en conseil à la clientèle sur la gestion de l'énergie, le choix et la performance des matériaux.
- > Gestion environnementale du chantier.
- > Déconstruction sélective pour le retraitement des matériaux et techniques de mise aux normes du bâti ancien.
- > Renforcement du travail en équipe pour atteindre les objectifs de performance globale en coopération avec les autres corps d'état : charpente, menuiserie, plomberie/chauffage, isolation/plaquisterie, couverture.
- > Contrôle de la qualité de l'exécution à chaque phase des travaux.

Formation

Accès au marché du travail :

- > Titre professionnel maçon du bâti ancien (Sarlat) en 1 an
- > CAP de maçon-ne, de maçon-ne spécialisé-e en pierre calcaire ou de constructeur-riche en béton armé.

Vous avez moins de 26 ans :

- En formation initiale, préparation en 2 ans dans un lycée professionnel (après la 3 en apprentissage en entreprise et dans un Centre de formation des Apprentis-es (ou section d'apprentissage d'un lycée)

- En formation continue comme salarié-e dans un centre de formation pour adultes.

Vous avez plus de 26 ans :

- Vous êtes salarié-e : CAP ou titre professionnel dans le cadre de la formation continue dans un centre de formation pour adultes

- Vous êtes demandeur-se d'emploi : CAP ou titre professionnel préparé comme stagiaire de la formation professionnelle dans un centre de formation pour adultes.



Perfectionnement et accès à l'encadrement :

- > CQP maçon du patrimoine (Sarlat)
- > Conduite de chantier (Sarlat)
- > Bac pro Interventions sur le patrimoine bâti / Technicien-ne du bâtiment option organisation et réalisation du gros-œuvre.
- > Brevet professionnel (BP) maçon-ne.
- > BTS Bâtiment.



Travailler en sécurité

Nouvelles techniques, nouveaux matériaux, nouvelle organisation du travail... la prévention des risques professionnels et la prise en compte de la sécurité sur les chantiers évoluent. Formation et habilitations sont plus que jamais indispensables sur le terrain.

Évolutions possibles

Après des débuts comme ouvrier ou ouvrière d'exécution ou professionnel-le, il est possible d'évoluer vers le compagnonnage et d'encadrer une équipe. Avec de l'expérience et la formation continue, il est également possible d'évoluer vers la conduite de travaux, le développement et la gestion d'affaires, le bureau d'études ou de créer sa propre activité.

Pour en savoir plus :

www.metiersdavenir.fr
www.formations-envir-aquitaine.org
www.metiers-btp.fr
www.aquitaine-cap-metiers.fr
www.apprentissage.aquitaine.fr
www.pole-emploi.fr
www.cap-btp.com
www.onisep.fr
www.cidj.com



Fiche réalisée à partir des mises à jour des référentiels métiers par :



www.mdepn.com/plateforme

MENUISIER / MENUISIÈRE

de nouvelles exigences...

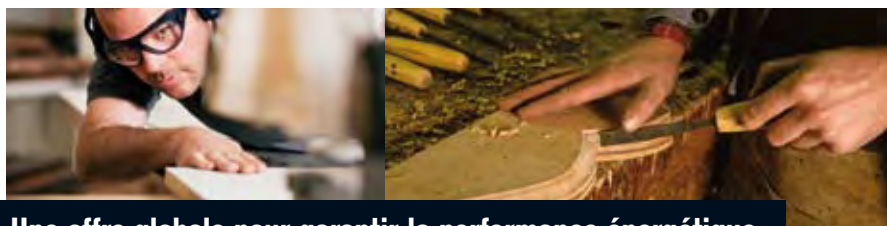
Le respect de l'environnement est désormais au cœur de tous les métiers du bâtiment. Chaque professionnelLe doit maîtriser les nouvelles normes et certifications environnementales et être en mesure d'adopter un comportement responsable favorisant des pratiques de qualité et contribuant à un chantier propre : gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion des nuisances aux riverains, etc.

Le cœur de métier

Dédiée à l'aménagement intérieur, la menuiserie permet de réaliser, monter et assembler portes, fenêtres, rangements, escaliers, etc. en travaillant le bois, l'aluminium, le verre ou certaines matières

plastiques. Elle nécessite habileté et précision mais également des notions d'esthétique.

Le métier permet d'exercer dans un atelier ou directement sur le chantier (maison individuelle neuve ou en rénovation, habitat collectif, boutiques, bureaux, etc...) et de collaborer étroitement avec d'autres corps d'état du bâtiment : maçonnerie, plomberie, peinture, électricité.



Une offre globale pour garantir la performance énergétique

Les nouvelles réglementations thermiques et environnementales ont un fort impact sur les métiers de la menuiserie. La menuiserie et les agencements intérieurs sont désormais soumis à une exigence de résultats et à des contrôles très contraignants qui touchent le choix des matériaux, l'accessibilité des installations, la performance de la sécurité incendie et la maîtrise de l'acoustique. De plus, la question de la performance énergétique des bâtiments conduit les entreprises de menuiserie à élargir leur activité, vers la maîtrise de « l'enveloppe du bâtiment » et vers la rénovation énergétique de l'habitat de manière globale. Cette nouvelle approche implique de s'approprier de nouvelles techniques (pose de matériaux isolants extérieurs, gestion de la ventilation des façades, maîtrise de la performance thermique des parois et des ouvertures, etc.) et de renforcer la coopération avec les autres corps d'état (plâtrerie/plaquisterie, plomberie/chauffage, charpente, électricité, ...) pour garantir la performance énergétique de l'ouvrage.

Les spécialités

- Filière bois ou filière métal.
- Travail des matériaux composites.
- Finitions, résines de synthèse.
- Rénovation du bâti ancien et techniques traditionnelles.
- Aménagement intérieur : boutiques, stands, cuisines aménagées.
- Pose de parquets.
- Ebénisterie.



Les compétences nouvelles

- > Maîtrise des contraintes environnementales liées au choix des technologies, matériaux et produits, sur chantier et en atelier.
- > Connaissance des échanges thermiques en parois de bâtiments (incidences thermiques, énergétiques, ventilation...) et mise en œuvre de l'isolation thermique intérieure et extérieure.
- > Maîtrise des techniques de pose de menuiseries, stores et fermetures conformes aux normes thermiques (scellement des fermetures, gestion des points sensibles, ponts thermiques...).
- > Contrôle de l'étanchéité à l'air des bâtiments (utilisation de la thermographie infrarouge, du perméascope, etc.) et gestion de l'interface avec les autres corps d'état (plâtrerie/plaquisterie, plomberie/chauffage, électricité...) pour la maîtrise de la ventilation et de l'aération.
- > Maîtrise des techniques de motorisation des stores, volets, portails, utilisation de commandes numériques, contrôle solaire.
- > Contrôle de la qualité de l'exécution à chaque phase des travaux.
- > Conseil client sur les choix techniques et de matériaux et accompagnement dans la prise en main des équipements, leur utilisation et leur entretien pour garantir les meilleures performances énergétiques.



Formation

Accès au marché du travail :

- > CAP menuisier-ère fabricant de menuiserie, mobilier et agencement.
- > CAP menuisier-ère installateur.
- > CAP constructeur-trice d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse

Vous avez moins de 26 ans :

- En formation initiale, préparation en 2 ans dans un lycée professionnel (après la 3^e), en apprentissage en entreprise et dans un Centre de Formation des Apprentis-ies (ou section d'apprentissage d'un lycée)
- En formation continue comme salarié-e dans un centre de formation pour adultes.

Vous avez plus de 26 ans :

- Vous êtes salarié-e : CAP en alternance dans le cadre de la formation continue dans un centre de formation pour adultes.
- Vous êtes demandeur-se d'emploi : CAP préparé comme stagiaire de la formation professionnelle dans un centre de formation pour adultes.

Perfectionnement et accès à l'encadrement :

- > CAP ébéniste / CAP arts du bois : spécialisation préparée en 1 an.
- > Mention complémentaire parqueteur-euse.
- > Brevet Professionnel de menuisier-ère.
- > Bac pro technicien-ne constructeur-trice bois
Bac pro technicien-ne menuisier-ère
Bac pro technicien-ne de fabrication bois et matériaux associés.
- > Bac pro ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse.
- > Bac pro artisanat et métiers d'art option ébénisterie.
- > BTS Système constructifs bois et habitat.



Travailler en sécurité

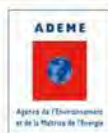
Nouvelles techniques, nouveaux matériaux, nouvelle organisation du travail... la prévention des risques professionnels et la prise en compte de la sécurité sur les chantiers évoluent. Formation et habilitations sont plus que jamais indispensables sur le terrain.

Évolutions possibles

Après des débuts comme ouvrier ou ouvrière d'exécution ou professionnel-le, il est possible d'évoluer vers le compagnonnage et d'encadrer une équipe. Avec de l'expérience et la formation continue, il est également possible d'évoluer vers la conduite de travaux, le développement et la gestion d'affaires, le bureau d'études ou de créer sa propre activité.

Pour en savoir plus :

www.metiersdavenir.fr
www.formations-envir-aquitaine.org
www.metiers-btp.fr
www.aquitaine-cap-metiers.fr
www.apprentissage.aquitaine.fr
www.pole-emploi.fr
www.cap-btp.com
www.onisep.fr
www.cidj.com



Fiche réalisée à partir des mises à jour des référentiels métiers par :



www.mdepn.com/plateforme



PLÂTRIER PLAQUISTE / PLÂTRIÈRE PLAQUISTE

de nouvelles exigences...

Le respect de l'environnement est désormais au cœur de tous les métiers du bâtiment. Chaque professionnel·le doit maîtriser les nouvelles normes et certifications environnementales et être en mesure d'adopter un comportement responsable favorisant des pratiques de qualité et contribuant à un chantier propre : gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion des nuisances aux riverains, etc.

Une offre globale pour garantir

la performance énergétique

La construction et la rénovation sont fortement touchées par l'évolution des normes et réglementations qui se multiplient dans le domaine de la thermique mais aussi dans la sécurité incendie, le confort acoustique et l'accessibilité (pour les personnes handicapées notamment). Les entreprises de plâtrerie élargissent donc leur offre de service au conseil en aménagement ou rénovation, se portant garantes auprès des clients du respect des normes en vigueur. Par ailleurs, la qualité de l'isolation est au cœur de la performance énergétique visée par le Grenelle de l'Environnement. Les plâtriers/ères plaquistes voient aujourd'hui leur métier s'enrichir d'une multitude de nouvelles solutions techniques que ce soit en isolation intérieure, en isolation intégrée dans la paroi ou en isolation par l'extérieur.

Le cœur de métier

La plâtrerie est un métier varié qui permet de réaliser plafonds et parois mais aussi d'intervenir dans la décoration et la rénovation de monuments historiques (ornement en staff pour les rosaces et corniches, stuc pour les moulures, plâtre coloré...). La plaquisterie est mise en œuvre dans les travaux d'aménagement intérieur, de finition et d'isolation : les interventions touchent aussi bien les sols que les murs et les plafonds, avec des matériaux aussi différents que le bois ou le plâtre.



La profession est demandée dans toutes sortes de bâtis (maisons individuelles, immeubles d'habitation ou de bureaux, bâtiments publics, bateaux, etc.) et s'exerce presque exclusivement à l'abri des intempéries. La plaquisterie exige une grande polyvalence notamment lors d'interventions sur de petits chantiers (pose de plaques, enduits, joints, etc.).



Les spécialités

- Plâtrerie traditionnelle.
- Décoration : patrimoine ancien, monuments historiques.
- Isolation thermique et acoustique : plafonds suspendus, cloisons sèches, etc.
- Isolation thermique par l'extérieur.

Les compétences nouvelles

- Développement d'une offre globale en rénovation énergétique des bâtiments en association avec d'autres corps d'état (charpente, menuiserie, électricité, plomberie/chauffage...).
- Capacité à travailler en collaboration avec les autres corps d'état afin de respecter tous les points d'isolation et la chronologie de pose.
- Maîtrise des normes et réglementations en vigueur : thermique, acoustique, incendie, accessibilité...
- Maîtrise des contraintes environnementales liées au choix des produits et des solutions d'isolation.
- Gestion de chantier respectueuse de l'environnement.
- Mise en œuvre des différentes variétés d'isolants applicables aux parois verticales intérieures et extérieures, et aux planchers bas.
- Adaptation aux nouvelles techniques et normes thermiques : finitions en plâtre sur monmur, pose de panneaux et de revêtements de murs chauffants...
- Contrôle des points thermiques sensibles : ponts thermiques, continuité de l'isolation, positionnement du pare-vapeur, perméabilité à l'air, etc.
- Contrôle de la qualité de l'exécution à chaque phase des travaux.
- Conseil client sur les choix techniques, les matériaux pour garantir les meilleures performances énergétiques.



Formation

Accès au marché du travail :

- CAP plâtrier-ère-plaquiste.
- CAP staffeur-euse ornemaniste.

Vous avez moins de 26 ans :

- En formation initiale, préparation en 2 ans dans un lycée professionnel (après la 3^e), en apprentissage en entreprise et dans un Centre de Formation des Apprentis-es (ou section d'apprentissage d'un lycée).
- En formation continue comme salarié-e dans un centre de formation pour adultes.

Vous avez plus de 26 ans :

- Vous êtes salarié-e : CAP en alternance dans le cadre de la formation continue dans un centre de formation pour adultes
- Vous êtes demandeur-se d'emploi : CAP préparé comme stagiaire de la formation professionnelle dans un centre de formation pour adultes.

Perfectionnement et accès à l'encadrement :

- MC (Mention complémentaire) plaquiste.
- Bac pro construction bâtiment gros œuvre.
- Bac pro aménagement et finition du bâtiment.
- Brevet professionnel (BP) plâtrerie-plaques.
- BTS aménagement finition.



Fiche réalisée à partir des mises à jour des référentiels métiers par :



www.mdepn.com/plateforme



Travailler en sécurité

Nouvelles techniques, nouveaux matériaux, nouvelle organisation du travail... la prévention des risques professionnels et la prise en compte de la sécurité sur les chantiers évoluent. Formation et habilitations sont plus que jamais indispensables sur le terrain.

Évolutions possibles

Après des débuts comme ouvrier ou ouvrière d'exécution ou professionnel-le, il est possible d'évoluer vers le compagnonnage et d'encadrer une équipe. Avec de l'expérience et la formation continue, il est également possible d'évoluer vers la conduite de travaux, le développement et la gestion d'affaires, le bureau d'études ou de créer sa propre activité.

Pour en savoir plus :

www.metiersdavenir.fr
www.formations-envir-aquitaine.org
www.metiers-btp.fr
www.aquitaine-cap-metiers.fr
www.apprentissage.aquitaine.fr
www.pole-emploi.fr
www.cap-btp.com
www.onisep.fr
www.cidj.com

PLOMBIER/PLOMBIÈRE CHAUFFAGISTE

de nouvelles exigences...

Le respect de l'environnement est désormais au cœur de tous les métiers du bâtiment. Chaque professionnel-le doit maîtriser les nouvelles normes et certifications environnementales et être en mesure d'adopter un comportement responsable favorisant des pratiques de qualité et contribuant à un chantier propre : gestion des déchets, gestion de l'eau, gestion des nuisances aux riverains, etc.

Une offre globale pour garantir la performance énergétique

Les métiers de la plomberie sont très fortement impactés par les nouvelles réglementations thermiques et environnementales. Les nouveaux systèmes sanitaires font appel à la récupération des eaux pluviales, à la réutilisation des eaux grises, à l'eau chaude solaire individuelle et collective... Par ailleurs, le métier de plombier/plombière chauffagiste évolue nettement vers le génie climatique où les innovations technologiques sont nombreuses, notamment dans deux domaines : d'une part les énergies renouvelables et la maîtrise multi-énergie dans les bâtiments, d'autre part les systèmes de gestion de l'air et de ventilation.

Le cœur de métier

La plomberie consiste à installer, réparer et entretenir les canalisations d'eau et de gaz, à effectuer la pose et la réparation du matériel sanitaire : chauffe-eau, chaudières, radiateurs, climatiseurs, compteurs, etc. Les interventions sont réalisées principalement en intérieur, souvent dans l'urgence lorsqu'il s'agit de pannes et de réparations. Sur un chantier de construction, tous les corps de métiers doivent coordonner leurs actions et la plomberie est en général mise en œuvre conjointement avec la maçonnerie, l'électricité, etc.

La profession manque actuellement de personnel qualifié et formé aux nouvelles techniques liées aux matériaux et équipements économes en énergie ou faisant appel aux énergies renouvelables : solaire, biomasse, géothermie, pompe à chaleur, réutilisation des eaux-grises, etc.



Les spécialités

- Conception des installations sanitaires et mise en œuvre.
- Maintenance et dépannage d'installations sanitaires.
- Eau chaude sanitaire solaire.
- Chauffages à énergies renouvelables : pompe à chaleur, bois, système solaire combiné.
- Climatisation.
- Traitement de l'eau, traitement de l'air.
- Protection incendie : colonnes sèches, désenfumage...



Les compétences nouvelles

- Développement d'une offre globale en équipements énergétiques du bâtiment ou en rénovation énergétique en association avec d'autres corps d'état (plâtrerie/plaquisterie, charpente, menuiserie, électricité...).
- Maîtrise des techniques relevant des énergies renouvelables : solaire thermique, géothermie, aérothermie, biomasse, bois, cogénération, technique de captages des polluants, etc.
- Maîtrise des nouveaux équipements : chauffe-eau solaire, système solaire combiné, chaudière à condensation, appareil en cogénération, chauffage thermodynamique, ventilation, pompe à chaleur, climatisation, etc.
- Manipulation des fluides frigorigènes.
- Maîtrise des nouvelles techniques de réseau : réseaux de ventilation, systèmes de récupération d'eaux de pluie et d'eaux grises...
- Gestion de chantier et d'atelier respectueuse de l'environnement.
- Sensibilisation des clients aux économies d'énergie.
- Contrôle de la qualité de l'exécution à chaque phase des travaux.
- Conseil client sur les choix techniques et accompagnement dans la prise en main des équipements, leur utilisation et leur entretien pour garantir les meilleures performances énergétiques.

Formation

Accès au marché du travail :

- CAP installateur-trice sanitaire ou BEP techniques des installations sanitaires et thermiques.

Vous avez moins de 26 ans :

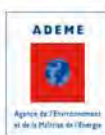
- En formation initiale, préparation en 2 ans dans un lycée professionnel (après la 3^e), en apprentissage en entreprise et dans un Centre de Formation des Apprentis-es (ou section d'apprentissage d'un lycée)
- En formation continue comme salarié-e dans un centre de formation pour adultes.

Vous avez plus de 26 ans :

- Vous êtes salarié-e : CAP en alternance dans le cadre de la formation continue dans un centre de formation pour adultes
- Vous êtes demandeur-se d'emploi : CAP préparé comme stagiaire de la formation professionnelle dans un centre de formation pour adultes.

Perfectionnement et accès à l'encadrement :

- MC (mention complémentaire) maintenance en équipement thermique.
- Brevet Professionnel équipements sanitaires.
- Brevet Professionnel monteur-euse en installations de génie climatique.
- Brevet professionnel monteur-euse dépanneur-se en froid et climatisation.
- Bac pro technicien-ne en installation ou bac pro technicien-ne de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques.



Fiche réalisée à partir des mises à jour des référentiels métiers par :



Travailler en sécurité

Nouvelles techniques, nouveaux matériaux, nouvelle organisation du travail... la prévention des risques professionnels et la prise en compte de la sécurité sur les chantiers évoluent. Formation et habilitations sont plus que jamais indispensables sur le terrain.

Évolutions possibles

Après des débuts comme ouvrier ou ouvrière d'exécution ou professionnel-le, il est possible d'évoluer vers le compagnonnage et d'encadrer une équipe. Avec de l'expérience et la formation continue, il est également possible d'évoluer vers la conduite de travaux, le développement et la gestion d'affaires, le bureau d'études ou de créer sa propre activité.

Pour en savoir plus :

www.metiersdavenir.fr
www.formations-envir-aquitaine.org
www.metiers-btp.fr
www.aquitaine-cap-metiers.fr
www.apprentissage.aquitaine.fr
www.pole-emploi.fr
www.cap-btp.com
www.onisep.fr
www.cidj.com

www.mdepn.com/plateforme